

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 343
VENDREDI 02 FEVRIER 2018 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RIEBEL, Président,
Assisté des Vice - Présidents :
Mme Nicole ZEHNER
MM. Roland MANGIN, André FRANTZ, Serge JANUS, Bernard SCHMITT

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Chantal SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Christiane DUTTER.
MM. Dominique HERRMANN, Fabien DOLLE, Jean-Pierre PIELA, Charles FAHRLAENDER,
André REBOUL, Daniel ANCEL, Bernard WOLFF, Jean-Marie SCHWEITZER, Roland
RENGERT, Loïc GUYADER, Raymond WIRTH, Rémy BAUER, Jean-Philippe HOLWEG,
Alain MEYER, Laurent HERBST, Francis ADRIAN, Claude GARRE, Jean-Georges
HIRSCHFELL, Raymond SCHWEITZER, Rémy ANTOINE GRANDJEAN,
Suppléants : Jérôme MAIER, Marc NIESS

ETAIENT EXCUSES :

M. Alexandre PITON, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
M. Antoine HERTH, Député,
M. Emmanuel ESCHRICH remplacé par M. Jérôme MAIER,
M. Raphaël CHRISTOPHE donne procuration à Mme Chantal SCHMITT,
M. Rémy SPIES donne procuration à M. Bernard WOLFF
Mme Nicole DESCHAMPS, Comptable du Trésor

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Laurent KRACKENBERGER, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,
M. Thierry FROELICHER, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,
La Presse : Mme Aurore BAC

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes, fait part des excusés et propose aux délégués communautaires de faire deux modifications à l'ordre du jour :

- la première consiste à faire intervenir le SMICTOM en deuxième point de l'ordre du jour.
- la deuxième concerne l'ajout d'un point à l'ordre du jour intitulé « Marché CREM transfert du contrat électricité ».

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180202-CC_02-02-2018-
DE
Date de télétransmission : 07/02/2018
Date de réception préfecture : 07/02/2018

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 342

Conformément à ce qui a été annoncé au point II – 1 – C « RAPPORT DES ACTIVITES MJC / MAISON DE L'ENFANT » du Conseil Communautaire du 14/12/2017, le Président apporte les éléments suivants en ce qui concerne la différence de budgets entre les sites périscolaires de Thanvillé et Fouchy.

Pour mémoire : Thanvillé : 96.604 € //Fouchy : 181.341 €

Voici la réponse apportée par la directrice de la Maison de l'Enfant, Brigitte SCHVERER .

La différence est justifiée par:

- Fouchy fonctionne 10 semaines de congés scolaires en plus de Thanvillé ce qui augmente considérablement la charge salariale affectée à Fouchy.

- depuis septembre, la fréquentation a chuté sur les 2 sites les Mercredis. Sur le site de Thanvillé, 1 poste CUI a été supprimé (qui venait à échéance fin oct 2017). Il n'a pas pu être supprimé sur le site de Fouchy car pas de CUI à échéance. Cela fait une économie pour Thanvillé.

- Pour le même effectif de personnel, le site de Thanvillé est davantage rempli le midi (+ 3 enfants) et surtout le soir (+13 enfants) sur les 4 jours d'école ce qui augmente la recette parents et Caf de Thanvillé .

- Les frais de fonctionnement facturés par Fouchy sont plus importants: la surface est plus importante et le nombre de présence est supérieur.

Par ailleurs, une erreur d'imputation des dotations de fin de carrière qui ont été attribuées à tort à Fouchy et qui manquent sur un autre service expliquent également la différence mais la globalité sur l'ensemble des services est juste et respectée.

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 342 du 14 Décembre 2017.

IV - SMICTOM

1.) Intervention de M. PIELA Jean-Pierre et de Mme PEPIN Sylvie

Le SMICTOM souhaite adapter son activité en anticipant les enjeux futurs liés aux évolutions réglementaires, aux aspects environnementaux et à la volonté de contenir la redevance payée par l'utilisateur.

Pour cela, sur la base de l'analyse du contenu du bas gris en 2017, le SMICTOM va s'orienter vers :

- une extension des consignes de tri,
- le tri des biodéchets à l'horizon 2025 avec une expérimentation dès 2018,

Accusé de réception en préfecture 067-246700777-20180202-CC_02-02-2018- DE Date de télétransmission : 07/02/2018 Date de réception préfecture : 07/02/2018
--

- la fermeture progressive de l'exploitation du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CNDS) du Heidenbuhl à partir de 2022 suite à la fin de l'arrêté d'exploitation du site,
- la délégation à l'opérateur Séché de l'unité de compostage
- une nouvelle redevance incitative à partir du 1^{er} janvier 2020

En parallèle de cette démarche, le SMICTOM en partenariat avec l'ARIENA, La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale et Territoire zéro gaspillage, mène aussi une action intitulé « l'anti-gaspi attitude » depuis Novembre 2016.

Ce programme qui s'adresse aux structures périscolaires a pour objectif de réduire de 30% le gaspillage alimentaire.

Pour la vallée de Villé, le bilan de l'opération fait apparaître que l'objectif a été atteint en 1 an avec toutefois des disparités entre les 4 sites concernés.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

II - COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) Commission COMMUNICATION du 18 Janvier 2018

Présenté par André REBOUL

1.1. Préparation du Comcom'Info N°31 - mars 2018.

Le prochain numéro du Comcom'Info paraîtra en mars et comportera 4 pages + 2 pages "manifestations".

La commission propose de l'articuler comme suit :

PAGE	SUJET	REDACTEURS	NBRE DE MOTS
Page 1	Edito Jeunesse : CIJ	J.M. RIEBEL A.MEYER R.SCHIEBER	100 mots + 200 mots + 1 photo
Page 2 et 3	DSP camping. Travaux pour l'optimisation énergétique FABLAB (explication et programme) Trail du wurzel	A.JEHL M. SUTTER A.JEHL R.SCHIEBER	100 mots + 1 photo 150 mots + 1 photo 150 mots + photos 100 mots + 1 affiche

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180202-CC_02-02-2018-DE
Date de télétransmission : 07/02/2018
Date de réception préfecture : 07/02/2018

	Rallye des poussettes (10 ans)	A.JEHL	100 mots + 1 affiche
	Magazine « Inspirations »	A.JEHL	100 mots + illustration
Page 4	Taxi val	M. SUTTER	50 mots
	zone de covoiturage de la Vallée + site (https://www.covoiturage67-68.fr/)	M. SUTTER	100 mots + 1 photo
En bref	Les 2 emplois civiques	A.MEYER	150 mots + 1 photo
	PAEJ mission publique + contact	R.SCHIEBER	100 mots

- L'échéancier est le suivant :

- Remise des articles (dernier délai le 16 février 2018).
- Livraison dans les communes : semaine 11 (12 mars).
- Distribution semaine 12 (19 mars).

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire valide cette proposition, à l'unanimité.

1.2. Plan de communication 2018.

Afin de mettre en place le plan de communication de la Communauté de Communes, M. André **REBOUL** présente un document type. Il est demandé aux présidents de commission de renseigner ce document en début d'année.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette procédure.

III - TERRAIN SYNTHETIQUE

1.) Modification de l'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire du 20 Octobre 2017 a décidé de valider le projet de terrain de football synthétique sur le terrain de football actuel de la Commune de Triembach-au-Val.

Cette décision nécessite de modifier l'intérêt communautaire en complétant le chapitre 3 - construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire - des compétences optionnelles.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180202-CC_02-02-2018-DE
Date de télétransmission : 07/02/2018
Date de réception préfecture : 07/02/2018

La proposition de modification serait la suivante :

rédaction actuelle :

3) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Construction, réhabilitation, aménagement et gestion des équipements sportifs, culturels bénéficiant à l'ensemble des habitants de la vallée de Villé, à savoir :
 - . le centre nautique
 - . le centre sportif
 - . les cours de tennis
 - . le Roller Park
 - . l'aérodrome d'Albéville
 - . la Maison des Jeunes et de la Culture
 - . la médiathèque intercommunale

nouvelle rédaction :

3) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Construction, réhabilitation, aménagement et gestion des équipements sportifs, culturels bénéficiant à l'ensemble des habitants de la vallée de Villé, à savoir :
 - . le centre nautique
 - . le centre sportif
 - . les cours de tennis
 - . le Roller Park
 - . l'aérodrome d'Albéville
 - . la Maison des Jeunes et de la Culture
 - . la médiathèque intercommunale
 - . **le terrain de football de Triembach au Val**

Les autres compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la communauté de communes restent inchangées.

La modification de l'intérêt communautaire entraîne de plein droit la mise à disposition à titre gratuit du bien de la Commune de Triembach au Val à la Communauté de Communes et se traduira par l'établissement un procès verbal établi contradictoirement par les 2 parties.

VU la loi N°2015-991 du 7 Août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe),

VU l'article L1321-1, L1321-2 et L5214-16 point II alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes du canton de Villé ;

Accusé de réception en préfecture 067-246700777-20180202-CC_02-02-2018- DE Date de télétransmission : 07/02/2018 Date de réception préfecture : 07/02/2018
--

VU les arrêtés préfectoraux en date des 22 mars 1995, 27 juin 2001, 31 décembre 2001, 30 juillet 2002, 24 novembre 2005, 10 août 2006, 5 Avril 2013 22 Septembre 2015 et 7 Novembre 2016, portant extension des compétences et définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du canton de Villé ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2015 portant modification de la dénomination et de l'adresse de la Communauté de Communes du canton de Villé

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2016 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la vallée de Villé

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **de valider la modification de l'intérêt communautaire en rajoutant le terrain de football de Triembach au Val au chapitre 3 « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » des compétences optionnelles.**
- **d'autoriser le Président à signer le procès verbal de mise à disposition du terrain de football de Triembach au Val en vue d'y aménager un terrain de football synthétique ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.**

2.) Approbation du projet et du plan de financement

Alain **MEYER** indique qu'après la structuration des clubs de foot autour de deux pôles depuis 2015, les clubs de la vallée se sont également déterminés sur un emplacement pour la réalisation d'un terrain de foot synthétique. Il s'agit du terrain existant de Triembach-au-Val qui a été reconnu d'intérêt communautaire.

L'avant-projet détaillé a été validé par le Conseil Communautaire du 20 Octobre 2017.

Le classement d'une installation sportive implique le respect d'un certain nombre de règles. La Fédération Française de Football a constitué un règlement des terrains et installations sportives, ainsi qu'un règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives auxquels il convient de se référer.

Un classement de niveau 4 est envisagé pour l'aire de jeux, pour l'éclairage c'est le niveau 5 qui est compatible avec les emprises.

Pour les équipements, les éléments existants sur site ne pourront pas être réutilisés.

Le coût du projet est présenté au Conseil Communautaire :

Lot Eclairage (classement E5)	74 000,00 €
Lot Terrain de grands jeux (catégorie 4)	694 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180202-CC_02-02-2018-
DE
Date de télétransmission : 07/02/2018
Date de réception préfecture : 07/02/2018

Prestations annexes		12 200,00 €
Levé topographique	1 200,00 €	
Essais de sol et sondages	5 000,00 €	
Contrôle technique externe	6 000,00 €	
Etudes		23 375,00 €
Total de l'opération HT		803 575,00 €
Tva - 20 %		160 715,00 €
Total – TTC		964 290,00 €

Le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux	Date de la demande
<u>Aides Publiques</u>			
Subvention D.E.T.R.	200 893,75	25%	
Région	160 715,00	20%	06/11/2017
Département	281 251,25	35%	22/11/2017
S/T subventions publiques	642 860,00	80%	
<u>Participation Comm. de Communes</u>	160 715,00	20%	
TOTAL	803 575,00	100 %	

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***approuve le projet de réalisation d'un terrain de football synthétique à Triembach-au-Val***
- ***valide le coût du projet pour un montant HT de 803.575 €***
- ***approuve le plan de financement, autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180202-CC_02-02-2018-
DE
Date de télétransmission : 07/02/2018
Date de réception préfecture : 07/02/2018

V - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN

1.) Validation des enjeux du Territoire

Le Président expose au conseil communautaire la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence

Accusé de réception en préfecture 067-246700777-20180202-CC_02-02-2018- DE Date de télétransmission : 07/02/2018 Date de réception préfecture : 07/02/2018
--

- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Lors de la discussion qui suit la présentation il est précisé que :

- la convention sera signée dès que toutes les communes auront délibéré
- les dossiers sont à déposer avant la fin du mandat départemental.

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :***
 - ***les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;***
 - ***les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;***
 - ***les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés ;***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention correspondante ;***
- ***de charger le Président de mettre en œuvre la présente délibération.***

VI. MARCHE CREM – TRANSFERT DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

1.) Centre Nautique Aquavallees / Atelier Intercommunal

Dans le cadre du marché CREM le contrat de fourniture d'électricité existant, qui est commun entre le centre nautique et l'atelier intercommunal, doit être résilié.

La fourniture d'électricité du centre nautique entrant dans la partie fonctionnement du marché CREM, un nouveau contrat doit être mis en place pour l'atelier intercommunal.

Accusé de réception en préfecture 067-246700777-20180202-CC_02-02-2018- DE Date de télétransmission : 07/02/2018 Date de réception préfecture : 07/02/2018
--

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **de résilier le contrat d'électricité actuel, commun entre le centre nautique et l'atelier intercommunal**
- **de contractualiser un nouveau contrat de fourniture d'électricité pour l'atelier intercommunal**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire**

VII - DIVERS

Employé communal de Triembach-Au-Val

Jean-Georges **HIRSCHFELL** sollicite ses collègues Maires pour compléter en temps plein les heures de son ouvrier communal, employé à mi-temps à Triembach-Au-Val et à 4h00 à Saint-Maurice.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette demande.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.

**LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice**

Jean-Marc RIEBEL



Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20180202-CC_02-02-2018-
DE
Date de télétransmission : 07/02/2018
Date de réception préfecture : 07/02/2018